



CQP INSTRUCTEUR FITNESS

DOSSIER D'INSCRIPTION

ENCp



Fédération Nationale des Entreprises des Activités Physiques de Loisirs



FÉDÉRATION NATIONALE DE FITNESS

DOCUMENTS À FOURNIR

- ☐ Profil du candidat (modèle joint) complété avec précision.
- ☐ 1 photo (à insérer).
- ☐ Copie recto verso de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité en 2 exemplaires.
- ☐ Photocopie de la carte vitale.
- ☐ Photocopie du certificat de PSC1 - Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (ou équivalent : SST de moins de 2 ans ou AFPS...). L'initiation lors de la JAPD n'est pas valable.
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité : à demander auprès de votre assurance habitation.
- ☐ Autorisation de droit à l'image signée (modèle joint page 6).
- ☐ Un premier règlement de 75 € correspondant aux frais de dossier et à l'inscription aux tests d'entrée est demandé. Une fois votre inscription confirmée, un second règlement de 59 €, donnant accès aux ressources pédagogiques numériques, devra être effectué. Les modalités de règlement sont détaillées en page 7.
- ☐ Attestation sur l'honneur du candidat attestant qu'il n'est pas frappé d'une incapacité d'exercice mentionné au casier judiciaire numéro 2 (modèle joint pages 8-9).
- ☐ Autorisation d'hospitalisation (modèle joint page 10).
- ☐ Certificat médical d'aptitude - seul le modèle joint page 11 est valable.
- ☐ Une lettre de motivation.

DOCUMENTS À FOURNIR

Merci d'envoyer votre dossier d'inscription complet à l'adresse e-mail correspondant à l'école de votre choix :

- **ENCP Brest** : formation.brest@encp.fr
- **ENCP Caen** : formation.caen@encp.fr
- **ENCP La Roche-sur-Yon** : formation.larochesuryon@encp.fr
- **ENCP Le Mans** : formation.lemans@encp.fr
- **ENCP Lorient** : formation.lorient@encp.fr
- **ENCP Marseille** : formation.marseille@encp.fr
- **ENCP Nantes** : formation.nantes@encp.fr
- **ENCP Rennes** : formation.rennes@encp.fr

Pour toute demande de renseignements supplémentaires concernant le processus de candidature, vous pouvez nous contacter aux numéros suivants :

- **Brest** : 02 98 03 77 15
- **Caen** : 02 31 52 80 68
- **La Roche-sur-Yon, Le Mans, Nantes et Rennes** : 02 99 30 06 81
- **Lorient** : 02 56 54 00 50
- **Marseille** : 04 91 60 57 58

PROFIL DU CANDIDAT

1- IDENTITÉ

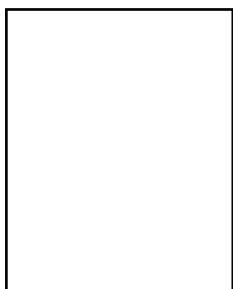


Photo à insérer

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Nom de naissance (si marié.e) :

Prénom :

Né(e) le : à : N° département :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone Portable :

Mail :

Numéro de sécurité sociale :

2 - INSCRIPTION CQP IF - Choix des options

Quel campus souhaitez-vous intégrer ?

☐ Brest ☐ Caen ☐ La Roche-sur-Yon ☐ Le Mans ☐ Lorient
☐ Marseille ☐ Nantes ☐ Rennes

Pour quelle(s) option(s) souhaitez-vous vous inscrire ?

☐ Mono option : Fitness en cours collectifs

☐ Mono option : Fitness en musculation et personal training

☐ Double option : Fitness en cours collectifs & Fitness en musculation et personal training

Pour quelle session souhaitez-vous vous inscrire ? ☐ Octobre ☐ Mars

Avez-vous besoin d'un accompagnement spécifique durant les phases d'enseignement à l'école ou en entreprise ? ☐ Oui ☐ Non

PROFIL DU CANDIDAT

3 - SITUATION AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION

☐ Demandeur d'emploi ☐ En emploi / en activité ☐ Étudiant

Avez-vous déjà travaillé ? ☐ Oui ☐ Non

Intitulé du dernier poste :

Durée du dernier poste (en mois) :

Nom de la dernière entreprise :

Niveau de diplôme le plus élevé :

Intitulé du diplôme :

4 - MODALITÉ DE FINANCEMENT

Financement via votre Compte Personnel de Formation (CPF) : ☐ Oui ☐ Non

PROFIL DU CANDIDAT

5 - AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) autorise ou n'autorise pas
(rayer la mention inutile) l'ENCP à utiliser mon image pour la promotion
de l'établissement et pour toutes ses productions sur les différents supports
de communication connus ou à venir.

☐ OUI

☐ NON

Le

À

Signature précédée de la mention « bon pour autorisation »

Signature :

6 - PARRAINAGE

Avez-vous été parrainé.e par l'une de vos connaissances pour entrer en formation à l'ENCP ?

☐ Oui

☐ Non

☐ Ne sais pas

Si oui, merci de nous fournir le nom, prénom et l'adresse mail de votre parrain/marraine.

.....

MODALITÉS DE RÈGLEMENT DE LA FORMATION

Un premier règlement de 75 € correspondant aux frais de dossier et à l'inscription aux tests d'entrée est à effectuer en ligne via le QR code ci-dessous afin de valider votre dossier. Ces frais sont non remboursables en cas de désistement du candidat.

Dans un second temps, une fois votre inscription validée, votre profil sélectionné et les tests d'entrée réussis, un second règlement de 59 € vous sera demandé. Il correspond à un engagement sur la durée de votre formation sur la plateforme e-learning FITZY, partenaire de l'ENCP et outil pédagogique dédié à votre formation. Cette interface vous donnera accès à des ressources pédagogiques, des contenus de révision ainsi qu'à des cours et formations en ligne.

L'abonnement à la plateforme FITZY est obligatoire. La date limite de souscription est fixée à deux semaines avant l'entrée en formation. Sans ce règlement, l'accès à la formation ne pourra être validé, la plateforme FITZY étant un support indispensable au suivi et à la réussite du parcours.

Si vous n'intégrez finalement pas la formation, les frais liés à la plateforme FITZY vous seront remboursés.



Scannez ce QR code pour régler
vos frais de dossier et d'inscription



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur :

- Ne faire l'objet d'aucune condamnation listée à l'article L 212-9 du code du sport.
- Avoir pris connaissance qu'une personne condamnée pour crime ou délits mentionnés à cet article est dans l'incapacité d'encadrer une activité physique ou sportive, à titre rémunéré ou bénévole.

Article L212-9

Modifié par LOI n°2016-457 du 8 mars 2024 - art. 1

I. – Nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L. 212-1 à titre rémunéré ou bénévole, ou aux articles L. 223-1 et L. 322-7, ni intervenir auprès de mineurs au sein des établissements d'activités physiques et sportives mentionnés à l'article L. 322-1 s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus :

1° Au chapitre Ier du titre II du livre II du code pénal, à l'exception du premier alinéa de l'article 221-6 ;

2° Au chapitre II du même titre II, à l'exception du premier alinéa de l'article 222-19 ;

3° Aux chapitres III, IV, V et VII du dit titre II ;

4° Au chapitre II du titre Ier du livre III du même code ;

5° Au chapitre IV du titre II du même livre III ;

6° Au livre IV du même code ;

7° Aux articles L. 235-1 et L. 235-3 du code de la route ;

8° Aux articles L. 3421-1, L. 3421-4 et L. 3421-6 du code de la santé publique ;

9° Au chapitre VII du titre Ier du livre III du code de la sécurité intérieure ;

10° Aux articles L. 212-14, L. 232-25 à L. 232-27, L. 241-2 à L. 241-5 et L. 332-3 à L. 332-13 du présent code.

I bis. – Le contrôle annuel des incapacités mentionnées au I du présent article est assuré par la délivrance du bulletin n° 2 du casier judiciaire dans les conditions prévues à l'article 776 du code de procédure pénale et par l'accès aux informations contenues dans le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes dans les conditions prévues à l'article 706-53-7 du même code.

En cas de condamnation prononcée par une juridiction étrangère et passée en force de chose jugée pour une infraction constituant, selon la loi française, un crime ou l'un des délits mentionnés au I du présent article, le tribunal judiciaire du domicile du condamné, statuant en matière correctionnelle, déclare, à la requête du ministère public, qu'il y a lieu à l'application de l'incapacité d'exercice prévue au présent article, après constatation de la régularité et de la légalité de la condamnation, l'intéressé dûment appelé en chambre du conseil.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Les personnes faisant l'objet d'une incapacité d'exercice peuvent demander à en être relevées dans les conditions prévues à l'article 132-21 du code pénal ainsi qu'aux articles 702-1 et 703 du code de procédure pénale. Cette requête est portée devant la chambre des appels correctionnels de la cour d'appel dans le ressort de laquelle le requérant réside lorsque la condamnation résulte d'une condamnation étrangère et qu'il a été fait application du deuxième alinéa du présent I bis.

Par dérogation à l'article 133-16 du code pénal, les incapacités prévues au présent article sont applicables en cas de condamnation définitive figurant au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes même si cette condamnation n'est plus inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire.

II. – En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions.

III. – En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive s'il a été définitivement condamné par le juge pénal pour crime ou délit à caractère terroriste.

Le

À

Signature :

ATTESTATION D'HOSPITALISATION ET SOINS D'URGENCE

Je soussigné(e), M. ou Mme :

☐ autorise

☐ n'autorise pas

- ☐ À me faire hospitaliser en cas d'urgence,
- ☐ À me faire prendre en charge par un service d'urgence (pompiers, samu....)
- ☐ À me faire soigner dès que mon état physique le nécessite,
- ☐ À me faire transporter aux urgences, suivant la gravité de la blessure, pour que puisse être pratiquée toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie.

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Numéro de téléphone :

Avez-vous des allergies : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, lesquelles :
.....
.....

Avez-vous une contre-indication médicale : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, lesquelles :
.....
.....

Le

À

Signature :

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné(e) ,

Docteur en Médecine, certifie avoir examiné à ce jour,

M. ou Mme ,

Et avoir constaté qu'il ou elle ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'activité ou des activités physiques ou sportives.

L'intéressé.e est donc capable de suivre la formation CQP Instructeur Fitness, sur les mentions «Fitness en cours collectifs» & «Fitness en musculation et personal training».

Le

À

Signature et cachet du médecin :